

Inscrire son enfant à la cantine scolaire



La création d'un dossier sur le portail familles permet l'accès aux services périscolaires communaux (restauration et accueil) ainsi qu'aux accueils de loisirs des mercredis et vacances.

Aller sur le prénom de l'enfant.

- 1 Renseigner les autorisations et les données sanitaires pour pouvoir inscrire aux activités
Aller sur "réserver une nouvelle activité"

- 2 Sélectionner "restauration scolaire"
Sélectionner "occasionnelle ou toute l'activité"

- 3 Cocher les jours dont vous avez besoin et "valider"
Vous référez au code couleur pour connaître les délais d'inscription



Informations

- Vous ne pourrez inscrire votre enfant aux activités qu'une fois votre dossier validé par nos services
- Vous pouvez consulter un récapitulatif des inscriptions sur le "calendrier des inscriptions"
- Le règlement intérieur est disponible sur le portail dans l'onglet « Infos », vous y trouverez tous les éléments concernant l'accueil de votre enfant pour les services d'accueil périscolaire et restauration scolaire, avec notamment les règles d'inscription, modification et annulation des repas et les tarifs.

A retenir :
Les inscriptions,
modifications,
annulations sont à
effectuer le jour scolaire
précédent avant 9h

Contact

Gaëlle ROBERT

periscolaire@sceauxdanjou.fr / 06.40.79.00.01

